

 	VACANCE DE POSTE	
	Un maître de conférences Section CNU 27 Informatique	
	<u>Date de prise de fonction</u> A partir du 01/02/2026	<u>Mode de recrutement</u> Par voie de délégation à temps plein <i>(réservé aux MCF titulaires)</i>

Présentation de l'établissement

L'Université de la Nouvelle-Calédonie est un établissement pluridisciplinaire qui répond notamment aux besoins de formation et de recherche propres à la Nouvelle-Calédonie. Elle veille à accompagner efficacement les évolutions de la Nouvelle-Calédonie et à répondre à ses besoins spécifiques.

L'UNC, ancrée dans son environnement et sa région, a pour ambition de promouvoir son activité de recherche sur la base de l'excellence et de la reconnaissance nationale et internationale. Cette promotion passe par la mise en valeur de ses enjeux scientifiques, de ses capacités d'innovation et de transfert ainsi que par la qualité des formations qu'elle dispense.

L'UNC mène une politique académique et scientifique dynamique et reconnue.

Ainsi, l'UNC est lauréate des appels à projets "Nouveaux cursus à l'université" et "Dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures" du Programme d'Investissement d'Avenir 3. Sur le plan scientifique, l'université est lauréate d'un appel à projets très sélectif du schéma directeur pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" de la commission européenne.

L'UNC est depuis août 2023 lauréate de la troisième vague du très sélectif appel à projets ExcellencES avec son projet "DiversitéS", bâti sur sa singularité institutionnelle, son ancrage en Nouvelle-Calédonie et embrassant les diversités, biologiques, culturelles et linguistiques de Nouvelle-Calédonie.

L'UNC en chiffres, c'est 250 personnels, 3 700 étudiants, 3 départements de formation (Droit, Économie, Gestion ; Lettres, Langues, Sciences Humaines ; Sciences et Techniques), 1 IAE, 1 IUT, 1 INSPE, 3 équipes de recherche, 2 UMR, 1 école doctorale.

L'UNC, c'est également deux campus dynamiques et chaleureux (Nouvelle en province Sud et Baco en province Nord), des infrastructures modernes (installations dédiées à la recherche et aux pédagogies innovantes, plateaux techniques, studio audiovisuel, Fablab, ...) des installations sportives de qualité, un accès privilégié à la vie culturelle et artistique, et un environnement et une qualité de travail uniques.

Profil recherché :

Le maître de conférences recruté en délégation sera affecté au département MMI (Métiers du Multimédia et de l'Internet) de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Nouvelle-Calédonie et effectuera ses recherches au sein de l'Institut des Sciences Exactes et Appliquées (ISEA) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (EA 7484) (<https://isea.unc.nc/>).

Activités d'enseignements :

L'IUT comporte 2 départements : Gestion des Entreprises et des Administrations créé en 2015 et Métiers du Multimédia et de l'Internet créé en 2016. Le département MMI comporte actuellement 3 formations : le BUT MMI, une licence professionnelle en alternance "Métiers de la communication : Chargé de communication" parcours Communication et Arts Numérique (CAN) et une licence professionnelle en alternance "Métiers de l'informatique : Applications Web" (MIAW).

Les formations concernées par ce poste sont donc prioritairement le BUT Métiers du Multimédia et de l'Internet et la licence professionnelle MIAW. Les enseignements proposés au sein du département MMI concernent essentiellement l'algorithmique et programmation, le développement Web, le développement Web Mobile, l'intégration Web, les bases de données, les services et la sécurité en réseaux, effectués en collaboration avec l'équipe pédagogique et les vacataires extérieurs, mais pourront aussi concerner les PPP, portfolios et Pix.

Le candidat pourra être amené ponctuellement à enseigner en Licence Informatique ou en Master MIAGE. Lors de l'ouverture du BUT GEII, il sera demandé au candidat de pouvoir y enseigner l'internet des objets (IoT), intelligence artificielle et/ou Big Data, et éventuellement la cybersécurité.

Le candidat sera amené à prendre des responsabilités administratives et/ou pédagogiques inhérentes au fonctionnement de la structure. Dans le cadre de son service, le maître de conférences recruté devra notamment encadrer des Situations d'Apprentissage et d'Évaluation (SAÉ) et suivre des étudiants en stage et en alternance. Il lui sera également demandé de mettre en œuvre des pédagogies innovantes et de faire preuve d'adaptation aux publics étudiants.

Une expérience dans une formation similaire ou une formation informatique pour un public non scientifique serait un atout.

Activités de recherche :

La personne recrutée développera ses activités de recherche au sein de l'unité de recherche ISEA (Institut des Sciences Exactes et Appliquées) de l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Cette unité de recherche est constituée d'une trentaine d'enseignants-chercheurs de plusieurs disciplines (informatique, mathématiques, géologie, géographie, biologie, physique et chimie). Cette unité de recherche travaille en interdisciplinarité sur le fonctionnement, l'évolution et la valorisation de l'environnement terrestre et côtier en milieu tropical insulaire.

La personne recrutée doit démontrer une excellence académique, avec une production scientifique reconnue par des publications dans des revues internationales de premier plan. La personne recrutée doit également posséder une aptitude à mener des recherches de pointe et à établir des collaborations nationales et internationales. Une attention particulière sera portée sur les candidats travaillant dans les domaines de l'apprentissage machine, de la fouille de données, du big data, et plus généralement de l'acquisition et du traitement de la donnée, une très bonne connaissance de l'internet des objets (capteurs, récupération de la donnée, réseau, ...). Le candidat devra montrer un intérêt pour l'interdisciplinarité et le développement de travaux se situant à l'interface entre les sciences exactes et appliquées, par exemple pour des travaux dans le domaine de l'analyse de données omiques, le tout en lien avec les problématiques néo-calédoniennes, ultramarines et insulaires. Le fait d'avoir une HDR sera un atout pour la candidature.

Responsabilités collectives :

Le poste est attaché à la prise de responsabilité au sein du département. Il s'agit, a minima, de la responsabilité d'une année d'étude ou d'un parcours avec les tâches qui lui incombent (recrutement de vacataires, organisation de l'année SAÉ et emploi du temps, ...) et pourra être étendu à la direction de département.

Contacts utiles :

Madame Sandrine GRAVIER, directrice de l'IUT : sandrine.gravier@unc.nc / Tél. +687 290 602

Monsieur Gilles ENEE, chef du département MMI : gilles.enee@unc.nc / Tél. +687 290 622

Monsieur Nicolas LÉBOUVIER, directeur adjoint de l'ISEA : nicolas.lebouvier@unc.nc / Tél. +687 290 251

Madame Gwendoline BOURHIS-PRIGENT, directrice des ressources humaines : rh@unc.nc

Madame Camille VERBRUGGHE, pôle enseignants et enseignants-chercheurs : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidature (lettre de motivation, CV, copie du dernier arrêté de promotion et d'affectation et copie de la pièce d'identité) sont à envoyer **en format pdf** par voie électronique à la direction des ressources humaines de l'Université de la Nouvelle-Calédonie : recrutement@unc.nc

Les dossiers de candidature doivent être constitués :

au plus tard le 14/09/2025

Conditions pour bénéficier d'une délégation dans une université du Pacifique (cf. fiche Galaxie)

(Décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Être maître de conférences ou professeur des universités titulaire**, en poste au sein d'une université au moment du recrutement par voie de délégation



Il convient cependant de souligner que le recrutement d'un professeur des universités sur un poste de maître de conférences n'est pas possible, et inversement.

Modalités d'accueil en délégation ou en détachement des enseignants-chercheurs dans les Universités du Pacifique

(décret n° 84-431 du 6 juin 1984)

- **Séjour attendu de 2 ans**, renouvelable sur demande de l'enseignant-chercheur ou chercheur, après accord de l'université de rattachement ou de l'établissement public et de l'UNC
- **Indexation à 1,73** de la rémunération, des primes et indemnités¹
- **Perception d'indemnités d'éloignement** : 1 fraction de 5 mois de traitement indiciaire brut, majorée de 10% au titre du conjoint et de 5% par enfant à charge, par année de délégation (4 fractions maximum)
Conditions d'éligibilité : avoir accompli un service de deux ans au moins en dehors de toute collectivité ouvrant droit au bénéfice de cette indemnité avant le début de la délégation (décret n° 96-1028 du 27 novembre 1996)
- **Perception d'Indemnités de Frais de Changement de Résidence (IFCR)** comprenant :
 - les réquisitions aériennes (billets d'avion) prises en charge à 100% pour l'enseignant-chercheur ou chercheur et les membres de sa famille (conjoint et enfants à charge)

¹ Sauf situations particulières prévues par la réglementation

- un montant forfaitaire perçu dans les semaines suivant l'arrivée en Nouvelle-Calédonie, versé par le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en fonction de la composition familiale :

	Montant	Total perçu
Enseignant-chercheur	9 936 €	9 936 €
Conjoint	6306 €	16 242 €
Par enfant à charge	1171 €	17 413 €

Conditions d'éligibilité (décret n° 98-844 du 22 septembre 1998) : justifier d'un service d'au moins quatre années avant la délégation en Nouvelle-Calédonie / exemple de grade minimum : MCF classe normale 3^{ème} échelon avec 2 mois d'ancienneté dans l'échelon

- **Perception d'un remboursement partiel de loyer** calculé en fonction du montant de la location hors charges, de l'indice de rémunération et de la composition familiale (décret n° 82-1237 du 25 novembre 1985)
- **Octroi d'un congé administratif** de 2 mois désindexé à l'issue d'une délégation minimum de 4 ans (décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996)